

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 27/2026**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date d'affichage : 26 mars 2026

Date de convocation : 26 mars 2026

SEANCE DU 2 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six et le deux avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de ROUSSET, dûment convoqué le 23 mars 2026, conformément aux articles L.2121-7, L2121-10 et L2121-12 du code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PIGNON- Maire

Etaient présents : Philippe PIGNON, Anne GOURNAY, Jean SAFFRÉ, Violette PELLEGRINO, Baptiste FAVALESSA, Martine FLAK, Michel TARDIEU, Sandra ARMANDI, Jean-Pierre WALTER, Laurie PRÉPOIGNOT, Norbert BERNARD, Pascale COHENDET, Gérard EYMARD, Céline ISSOIRE, Gilbert ESPOTO, Sabine SMEDING-TOURAILLE, Samir BOUAGALA, Laurence HOBEL-MOIRAND, Éric DISDIER, Raphaëlle LA MANNA, Jérémy MARCELINO, Jeanne GAISON, Max NESTOLAT, Magali HERVÉ, Christine CANAL JOUVIN, Olivier BOYLAUD, Jeanine DURAND, Frédérique REFFET, Philippe MILLE

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Etaient absents et excusés :

Secrétaire de séance : Jeanne GAISON

OBJET : Désignation des membres représentant la Commune de Rousset au sein du Syndicat Intercommunal de Développement et de Gestion des Installations Sportives du Collège de Rousset

Entendu que :

Le Syndicat Intercommunal de Développement et de Gestion des Installations Sportives du collège Jean Zay de Rousset (SIDGIS) regroupe les élus représentants des communes environnantes dont les enfants fréquentent l'établissement : Rousset, Peynier, Châteauneuf-le-Rouge et Puyloubier.

Son rôle consiste à mener les actions de gestion des installations sportives du collège.

Il convient de procéder à l'élection des représentants de la Commune de Rousset au sein de son Conseil d'Administration.

Conformément aux dispositions combinées des articles L.5211.7 et L-5212.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, les délégués titulaires et suppléants sont élus par le Conseil Municipal au scrutin secret à la majorité absolue.

Monsieur le Maire propose donc de procéder à l'élection des représentants de la Commune au sein du Conseil d'Administration du Syndicat Intercommunal de Développement et de Gestion des Installations Sportives du Collège de Rousset Jean Zay, à savoir :

2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Le Conseil Municipal,

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
- Considérant que le conseil municipal décide, à l'unanimité, de procéder à un vote à main levée
- DECIDE d'élire en qualité de :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Mr Philippe PIGNON	Jean-Pierre WALTER
Mr Gilbert ESPOTO	Éric DISDIER

Pour siéger au sein du Conseil d'Administration du Syndicat Intercommunal de Développement et de Gestion des Installations Sportives du Collège de Rousset.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Secrétaire de séance

Jeanne GAISONON

Le Maire

Philippe PIGNON